

Date de dépôt : 15 décembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Esther Hartmann : Quelle réelle place est accordée à l'éducation citoyenne dans la nouvelle grille horaire du cycle d'orientation ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 3 décembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En 2011, entrera en vigueur une nouvelle organisation du cycle d'orientation afin de respecter la volonté populaire et de suivre le programme d'enseignement romand.

Dans ce contexte, une nouvelle grille horaire a été conçue qui tient compte des nombreux paramètres nécessaires à respecter tous les engagements de l'Etat.

L'éducation citoyenne vise à faire des élèves des citoyens responsables impliqués dans la vie civique et politique de leur pays. Ce point est d'ailleurs aussi très présent dans le programme d'enseignement romand.

Or, à partir de 2011, cet enseignement sera uniquement donné dans ce qui est encore à l'heure actuelle la 7^{ème} du cycle.

A cet âge, les élèves ne disposent pas encore de leur pleine capacité de discernement et de réflexion. La compréhension des institutions et des règles de fonctionnement de nos institutions politiques demeure somme toute limitée.

Ce n'est certainement pas un hasard si cet enseignement ne débutait qu'une année plus tard. En 7^{ème} année, une première sensibilisation à l'éducation citoyenne était proposée par des maîtres de classe grâce à des aspects de gestion de la vie scolaire (respect des règles, participation de chacun,...).

En n'offrant l'éducation citoyenne que lors d'une seule année, le risque est grand que cet enseignement ne soit réduit à un simple apprentissage du respect des règles scolaires.

Ma question est la suivante :

Le conseil d'Etat a-t-il envisagé des mesures particulières afin que l'enseignement de l'éducation citoyenne garde toute son envergure et son importance dans la formation des citoyens de demain ?>

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Dès la rentrée scolaire 2011, le cycle d'orientation met progressivement en œuvre le plan d'études romand (PER), nouveau cadre de travail pour le corps enseignant genevois.

Dans le domaine des sciences humaines et sociales du PER, la citoyenneté est l'un des quatre volets du programme des historien-ne-s et des géographes.

Aujourd'hui avec le plan d'études genevois comme demain avec le PER, il s'agira toujours pour les élèves de *développer des compétences civiques et culturelles qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable par la compréhension de la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace, leur milieu à différents moments.*

L'enseignement de la citoyenneté est conçu selon trois pôles : la citoyenneté et les institutions, la citoyenneté et les problèmes de société, la pratique de la citoyenneté à l'école. Ce troisième pôle est transversal et continuera de s'inscrire dans l'ensemble des enseignements, dans l'espace et la vie de l'école : conseils d'établissement, assemblées de délégués de classe notamment.

Les orientations générales du domaine des sciences humaines et sociales donnent la possibilité de mettre en relation les problématiques actuelles et passées et permettent aux élèves d'accéder à une meilleure compréhension des sociétés et de leur dynamique. Le maintien à Genève d'une forte dotation horaire en histoire et en géographie supérieure à celle des autres cantons

permettra au corps enseignant de ces de ux disciplines d'intégrer les séquences obligatoires d'éducation citoyenne en lien direct avec l'actualité genevoise, suisse, et parfois internationale. Ces enseignements, conjugués à la période d'éducation citoyenne en 9^e année (7^e actuelle) centrée sur le respect des règles et du vivre ensemble, permettront d'atteindre les objectifs fixés par le PER.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER